

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance

Arrêté du 3 février 2021

portant nomination à la commission régionale de Centre-Val de Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

NOR : ECOE2101230A

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance,

Vu l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis* ;

Vu le décret n°2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86 ;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Centre-Val de Loire,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Stéphane CHABRILLAT est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de Centre-Val de Loire en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Monsieur Sébastien BLANCHE est désigné pour siéger au sein de la commission régionale de Centre-Val de Loire en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 3

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 février 2021.

Pour le ministre et par délégation :
L'administratrice des Finances publiques adjointe,

Alexia WOLFF